



Syndicat de l'enseignement
de la région
de Vaudreuil

2239, chemin Sainte-Angélique
Saint-Lazare (Québec)
J7T 2H5

Téléphone : 450 455-6651
Télécopieur : 450 455-0083
Courriel : présidence@servaudreuil.net
Site Web : www.servaudreuil.net

L'Informel

Mot de la présidente

Plainte de maintien 2015 en équité salariale : Une période de conciliation à venir



Notre plainte de maintien en équité salariale qui conteste le rangement 22, évalué à la fin de 2015, n'est toujours pas traitée par la CNESST. Souvenez-vous, vous avez été nombreuses et nombreux à envoyer des lettres à la CNESST pour vous plaindre afin de démontrer combien votre tâche s'était accrue entre 2010 et 2015.

À la suite des changements à la Loi sur l'équité salariale d'avril dernier, la Loi prévoit maintenant la nomination d'un conciliateur pour traiter des plaintes. Il sera nommé le 7 janvier 2020. Nous avons décidé d'accepter le processus de conciliation. Ce processus permettra peut-être d'accélérer le traitement de nos plaintes. La période potentielle de règlement par conciliation est d'au maximum 6 mois. Toutefois, il est possible de conclure une entente tant que la CNESST n'a pas rendu sa décision. Nous essaierons de convaincre le Conseil du Trésor que nous sommes discriminés, car il n'a pas revu la valeur de notre rangement à la suite du dépôt de notre plainte en 2015 qui démontrait, selon nous, l'accroissement et la complexité de notre travail. Nous espérons que ce nouveau processus pourra nous faire conclure une entente. Si ce processus de conciliation avorte, nous pourrons, par la suite, en saisir le Tribunal administratif du travail (TAT).

Équité salariale : Pétition sur le site de L'Assemblée nationale du Québec

L'équité salariale est un enjeu important pour la Centrale des Syndicats du Québec (CSQ) qui représente majoritairement des femmes. Au Québec, c'est plus de 10 % des femmes qui n'ont pas encore accès à l'équité salariale. Pour nous, il est impératif de relancer le dossier de l'équité salariale sur la place publique afin que le gouvernement répare les injustices qui persistent.

Nous vous suggérons de visiter la section du site Web de la CSQ dédiée à cette campagne (equite.lacsq.org). Vous pourrez notamment y visionner trois capsules de 30 secondes produites par la CSQ : l'équité salariale vue par Marie Turgeon, comédienne, Sophie Présent, actrice et présidente de l'Union des artistes, et Louise Richer, directrice générale et fondatrice de l'École nationale de l'humour.

Nous vous invitons à signer la pétition citoyenne portée par Christine Labrie, députée de Sherbrooke de Québec solidaire, en suivant ce lien :

https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition_8149/index.html

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

- * De procéder dans les meilleurs délais à une révision de la Loi sur l'équité salariale;
- * De verser rétroactivement à la date de l'évènement discriminatoire tous les ajustements salariaux qui sont dus;
- * De faire en sorte que la Loi prévoie que les personnes salariées jouissent d'un rôle décisionnel, notamment lors des évaluations du maintien;
- * D'outiller la CNESST afin qu'elle dispose de l'information nécessaire et complète, notamment avec une bonification du contenu de la déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale, ainsi que des ressources humaines et financières suffisantes pour s'assurer de l'application de la Loi de manière conforme.

Date limite pour signer cette pétition : 25 février 2020

Véronique Lefebvre, présidente du SERV



➤ Don de pyjamas à l'Hébergement La Passerelle	2
➤ Réseau EVB-CSQ	2
➤ Concours Planificateur 2020-2021	3
➤ Fonds de solidarité FTQ	3
➤ Caisse de l'Éducation	3
➤ Surcharge au travail	4
➤ Congé de cotisation syndicale	4

Don de pyjamas à l'Hébergement La Passerelle



Dans le cadre de la campagne mondiale des 12 jours d'action contre la violence envers les femmes, le Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil a offert à l'Hébergement La Passerelle de Vaudreuil-Dorion des pyjamas pour les femmes qui sont victimes de violence conjugale.

Nul besoin de rappeler que l'Hébergement La Passerelle est un organisme qui offre des services temporaires tel que des interventions téléphoniques, de la relation d'aide (individuelle et de groupe) et de l'accompagnement pour les femmes avec ou sans enfants/adolescents victimes de violence conjugale.

Ce don a été possible grâce aux enseignantes et enseignants qui ont fait don de leur ristourne d'assurance auto et habitation des Protections RésAut de la CSQ.



De gauche à droite : Isabelle Gariépy, vice-présidente au SERV, Amélie Lapointe, vice-présidente au SERV, Véronique Girard, directrice générale d'Hébergement La Passerelle et Véronique Lefebvre, présidente au SERV.



Bonne nouvelle pour les EVB-CSQ !

Abolition de la contribution annuelle

Oubliez la grisaille de novembre, l'équipe EVB-CSQ a une bonne nouvelle pour vous. À partir de 2019-2020, les Établissements verts Brundtland de la Centrale des syndicats du Québec (EVB-CSQ) seront exemptés de la contribution annuelle. Les couts liés à l'inscription et au renouvellement sont donc chose du passé.

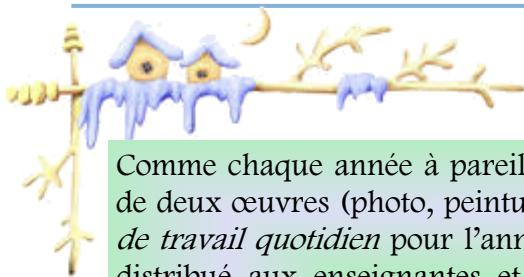
Vous n'avez pas encore renouvelé votre adhésion pour 2019-2020 ? Rien de plus simple ! Suivez ce lien: <http://www.evb.lacsq.org/membres/formulaires/> pour accéder au formulaire. Veuillez noter que les modalités d'inscription et de renouvellement demeurent les mêmes pour les Établissements verts Brundtland (EVB-CSQ).



Vous pouvez également faire appel au comité EVB du SERV pour du soutien afin d'implanter les valeurs EVB dans votre école. En étant membre des Établissements Verts Brundtland, vous pourrez avoir accès à du financement pour vos projets. Informez-vous auprès de votre syndicat.

Cynthia Bilodeau, membre du Comité EAV-CSQ





Concours planificateur 2020-2021

Comme chaque année à pareille date, nous sommes à la recherche de deux œuvres (photo, peinture, dessin, etc.) pour illustrer *L'Outil de travail quotidien* pour l'année scolaire 2020-2021. Cet outil est distribué aux enseignantes et aux enseignants de notre syndicat chaque début d'année. Il n'y a pas de thématique précise pour vos œuvres, laissez aller votre imagination!



Pour participer à ce concours, vous devez nous faire parvenir vos photos, peintures, dessins ou autres ou même des œuvres de vos élèves, avant le 13 février 2020, par courrier interne ou par courriel à claudine@servaudreuil.net.



Nous remettrons une carte-cadeau d'une valeur de **cinquante dollars (50,00 \$)**, d'un commerce de la région de votre choix, aux personnes qui auront réalisé les œuvres choisies pour illustrer *L'Outil de travail quotidien* 2020-2021.

Jusqu'à maintenant, *L'Outil de travail quotidien* 2019-2020 a permis au SERV de remettre cinq-cents dollars (500,00 \$) en dons aux organismes suivants : *Réseau Enfants-Retour*, La Fondation des *Auberges du cœur*, le réseau des *CAVAC*, la *Fondation Léa-Roback* et *Ligue des droits et libertés*. D'autres dons seront offerts à d'autres organismes d'ici juin 2020.

Merci de votre participation.

Véronique Lefebvre, présidente du SERV



Plafonnement 2019-2020

Depuis le 21 novembre 2019, et ce jusqu'à la fin de l'exercice financier se terminant le 31 mai 2020, le Fonds de solidarité FTQ n'acceptera plus les souscriptions par montant forfaitaire. Les épargnants qui souscrivent par retenue sur le salaire ou prélèvement bancaire automatique ne sont pas touchés par cet arrêt.

Pourquoi le Fonds doit-il limiter l'émission de ses actions faite en montant forfaitaire pour l'exercice 2019-2020 ?

Ils doivent maintenir l'équilibre de leur modèle d'affaires afin d'assurer un rendement à long terme raisonnable à leurs épargnants.

Voici une solution pour celles et ceux qui n'ont pas pu souscrire par montant forfaitaire :

Il est possible pour un épargnant d'adhérer à la retenue sur le salaire ou au prélèvement bancaire automatique même après la date d'arrêt d'émission d'actions, puisque le Fonds a réservé un certain montant à cet effet. Concernant les prélèvements bancaires automatiques, le Fonds acceptera toutes les demandes effectuées à raison d'un montant individuel maximal ne dépassant pas un total de 500 \$ mensuellement.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Isabelle Gariépy.



Des vacances, ça se prévoit d'avance. Et ça se récompense !

Personnel de l'éducation avec statut précaire, relaxez.

La Caisse Desjardins de l'Éducation vous propose une solution très simple pour réduire le stress en prévision de vos prochaines vacances d'été. En optant pour l'épargne « vacances sans stress », vous recevrez un boni de 100 \$ au premier 1 000 \$ épargné. Le plus beau : aucun impact sur vos primes d'assurance-emploi. Ça vaut vraiment le coup!

Renseignez-vous : <https://www.caisseeducation.ca/precaires>



Campagne Prévenir et guérir Risques psychosociaux du travail

Des idées pour diminuer la surcharge et le sentiment de surcharge au travail

- Modifier nos méthodes de travail pour respecter le temps alloué.
Ex. : Ne pas corriger tous les critères dans une évaluation; faire des corrections en grand groupe ou diminuer le nombre d'évaluations.
- Établir clairement nos limites dès le début de l'année avec les parents et nos collègues.
Ex. : Répondre à ses courriels dans nos heures de travail ou planifier les réunions dans notre horaire de travail.
- S'en tenir à notre tâche de 32 heures le plus possible.
- Parler de notre réalité afin de se déculpabiliser.
 - Valoriser l'équilibre travail/vie personnelle.
- Établir nos priorités et distinguer l'important du souhaitable.
- S'entraider, se partager le travail et transférer son savoir, son expertise.
- Faire confiance et déléguer.
- Sensibiliser les directions à l'importance du travail collectif. Par exemple, en ne planifiant pas trop de réunions dans les journées pédagogiques. Il est intéressant aussi dans la tâche et permettre aux titulaires d'un même niveau d'avoir une période libre commune pour des rencontres.



Surcharge de travail



Karine Gabriele et Shanna Stever,
camp de la relève syndicale
du 10 au 12 avril 2019

Risques psychosociaux
du travail
**GUIDE DU SYNDICAT
POUR UNE ACTION
COLLECTIVE** 
Centrale des syndicats
du Québec

Congé de cotisation syndicale

Lors de l'assemblée générale du 18 octobre dernier, les membres ont voté en faveur d'un congé de cotisations syndicales.



Vous bénéficiez de ce congé de cotisation à la paie du 30 janvier 2020.

Véronique Lefebvre, présidente

